

NOTE DE POSITION

L'école, un tremplin vers la ville à vélo



L'APVF ET LA FUB VOUS PRÉSENTENT LA NOTE

« L'école, un tremplin vers la ville à vélo »

La promotion du vélo à l'école dépasse le cadre d'un simple projet de mobilité. C'est une démarche concrète pour redonner aux plus jeunes de l'autonomie, tout en engageant nos petites communes sur la voie de l'apaisement. Le vélo, en tant que moyen de déplacement, offre une liberté inégalée aux enfants et les initie dès le plus jeune âge à d'autres manières de se déplacer. Cette ambition est tout à fait réaliste dans nos petites villes, où la proximité constitue un atout majeur.

Pour la première fois, l'Association des Petites Villes de France (APVF) s'associe avec la Fédération française des Usagers et des Usagères de la Bicyclette (FUB) pour porter un message fort : en favorisant l'utilisation du vélo pour les trajets quotidiens des plus jeunes, nous contribuons à créer des villes plus sûres et plus agréables. Commencer par développer le vélo à l'école est non seulement stratégique, mais aussi pragmatique, car il existe un éventail de mesures éprouvées, rapides et économiques.

Plusieurs petites villes ont déjà adopté cette approche ; nous invitons les autres à se joindre à cette dynamique, en fonction de leurs moyens et de leurs spécificités. Vous retrouverez dans cette note de premières inspirations et un tour d'horizon des possibilités.

Le vélo est bien plus qu'un moyen de transport : c'est un levier puissant pour transformer nos territoires, et il est crucial d'offrir à nos enfants les conditions nécessaires pour en profiter pleinement.

Ensemble, faisons du vélo un symbole d'autonomie et d'épanouissement pour nos jeunes et pour nos villes.

Christophe Bouillon,
Maire de Barentin (76)
Président de l'APVF



Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV)¹, dispositif éducatif national existant depuis 2019, suscite un regain de pratique et une forte envie de vélo chez les plus jeunes. Pourtant, à l'entrée au collège, la pratique du vélo s'écroule.

Cet effondrement de la pratique au secondaire n'est pas sans conséquences sur l'autonomie et la santé des plus jeunes. 73 % des 11-17 ans n'atteignent pas les recommandations de l'OMS fixées à 60 minutes d'activité physique par jour². En rendant les déplacements du quotidien actifs, le vélo pourrait en partie remédier à ce constat.

Les constats et les solutions varient selon les territoires. Si se déplacer à pied est possible dans les cœurs de ville, ailleurs, les jeunes restent prisonniers de la voiture et donc dépendants des adultes³.

81% des collégiens et collégiennes habitent à moins de 20 minutes à vélo de leur collège.⁴

Construire ces alternatives, c'est avant tout s'attaquer à l'insécurité routière, principale cause qui décourage les parents de laisser leurs enfants se déplacer en autonomie.

En effet, 44 % des accidents d'enfant ont lieu sur le trajet domicile-école et 58 % sont causés par des voitures mal garées⁵. Le défilé continu des voitures aux heures d'entrée et de sortie des écoles et le phénomène des « parents taxis »⁶ augmentent le risque d'accidents. Ainsi, 7 parents sur 10

« Il faut permettre aux élèves d'aller au collège à vélo sinon l'utilité du Savoir Rouler à Vélo qui est dispensé en primaire est limitée et s'éteint progressivement dès l'arrivée en 6^e. »

Association A Bicyclette (61), membre du réseau de la FUB



sont inquiets à l'idée que leur enfant soit victime d'un accident de la route en se rendant à son établissement⁷.

Collégiens, collégiennes et parents demandent des aménagements sécurisés pour se déplacer à vélo. **Cette note présente un panel de mesures, de la plus rapide (la rue scolaire) à la plus ambitieuse (le Plan de Déplacements Établissement Scolaire) adaptables à divers territoires et situations**, afin que chaque commune puisse y trouver des solutions adaptées.

L'imaginaire autour du vélo doit aussi évoluer. Autrefois symbole de liberté et d'autonomie pour les jeunes, il constituait un véritable passeport vers l'autonomie et un cadeau marquant pour les enfants⁸. Nous avons les moyens d'organiser collectivement un retour de la jeune génération sur le vélo. Pour y parvenir, **il est impératif d'actionner deux leviers : la création d'aménagements adaptés et la transformation de l'imaginaire collectif.**

1. Le Savoir Rouler à Vélo est un dispositif d'État qui permet aux enfants de 6 à 11 ans, avant leur entrée au collège, d'acquérir les compétences pour circuler à vélo en autonomie. Ce dispositif se compose de trois blocs d'apprentissage de la mobilité à vélo qui peuvent être dispensés aussi bien sur le temps scolaire, que périscolaire ou extrascolaire.

2. Étude Esteban de 2014-2016.

3. ADEUS, Étude « Les déplacements des jeunes : de la dépendance à l'autonomie, puis à l'indépendance », 2011.

4. Étude « La France à 20 minutes à vélo », BL évolution.

5. ONISR, Bilan annuel 2019.

6. ADEME, « Réaliser un Plan de Déplacements Établissement Scolaire », p.10, 2009.

7. Sondage IFOP pour le bureau d'études Eco CO2 du 16 au 22 septembre 2020.

8. Gaboriau Philippe, « Les trois âges du vélo en France », dans *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n° 29, janvier-mars 1991, pp. 17-34.

L'école : moteur du développement du vélo dans votre commune

Avec un tel potentiel, le collège offre une formidable porte d'entrée pour promouvoir le vélo. Plus d'enfants à vélo, c'est autant de parents libérés de l'obligation d'accompagner leurs enfants à l'école⁹.

Le Savoir Rouler à Vélo a déjà conquis les élèves de primaire. Des mesures simples et peu coûteuses peuvent renforcer cette dynamique au collège. Améliorer la sécurité pour se déplacer à vélo contribue à rendre vos territoires plus attractifs et agréables.

« Nous l'avons compris dans notre commune : les parents ne laissent partir leurs enfants à vélo qu'à certaines conditions de sécurité. Notre mission et notre priorité, c'est de les rassurer. »

Benjamin Dumortier, maire de Cysoing (59),
membre du bureau de l'APVF

« Quand mon fils a suivi le SRAV en CM2, il ne parlait plus que de vélo avec ses amis. »

Alain, parent d'élève (26)

Élu·e·s de petites villes, appuyez-vous sur vos écoles pour en faire un tremplin vers la ville à vélo !

PROFITEZ DES FINANCEMENTS

GÉNÉRATION VÉLO POUR DÉPLOYER

LE SAVOIR ROULER À VÉLO !

Génération Vélo est un programme de financement (CEE) à destination des collectivités qui vise à déployer le Savoir Rouler à Vélo. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'un financement à hauteur de 50 % du coût des prestations d'animation et de formations entièrement financées pour les agents de votre collectivité. Pour en bénéficier, n'hésitez pas à vous inscrire sur generationvelo.fr.



9. ADEME, « Encourager et accompagner la mobilité à vélo des collégiens et lycéens », 2022. Ces trajets comprennent également ceux réalisés par les enseignants, les enseignantes et les personnels des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées.

La rue scolaire, mesure clé pour sécuriser rapidement les abords des écoles

« La multiplication des éléments visuels et les limitations de vitesse sont des mesures simples, qui permettent rapidement de rendre moins dangereuses les routes aux abords des écoles. C'est ce qui a été fait à Leguevin. »

Association Velobi (31), membre du réseau de la FUB

Commune, si vous cherchez à sécuriser rapidement et à moindre coût les abords d'une école ou d'un collège, la rue scolaire est la solution idéale.

Il suffit de fermer l'accès d'une rue desservant un établissement scolaire de manière temporaire ou définitive, aux véhicules motorisés. La fermeture de l'accès peut également se faire à certaines heures stratégiques correspondant à l'arrivée et la sortie des élèves. Cette fermeture se traduit concrètement par un panel de réglementations : une aire piétonne temporaire, une interdiction de circulation ou une zone de rencontre¹⁰. Garante de résultats

immédiats, cette mesure est également peu coûteuse.

Toutes les actions doivent poursuivre le même objectif pour être efficace : réduire le trafic motorisé en vitesse et en volume.

D'autres outils existent pour atteindre cet objectif : limitation à 30km/h, installation de radar pédagogique, de plateau ralentisseur, de marquages au sol ou d'éléments visuels. **Aucune mesure d'apaisement n'est vaine, chacune participe à construire un environnement sûr, sécurisé et apaisé pour les plus jeunes.**

« Dans des villes contraintes comme la nôtre, on peut agir en passant la ville entièrement en zone 30, en sécurisant les abords des écoles avec la pose de barrières, de ralentisseurs ou de zones de rencontre. »

Baptiste Hamonic, maire de Villepreux (78) et co-référent mobilité de l'APVF



© Pierre Dornier.

10. Cerema, webinaire « Agir pour des abords d'écoles sûrs et accueillants », mars 2021.

Concerter, analyser, planifier

Le Plan de Déplacements Établissement Scolaire (PDES), la méthode en trois actes pour réinventer les trajets scolaires

Ancrer durablement le vélo dans les trajets quotidiens des élèves nécessite une planification à plus long terme. C'est ce que permet le PDES. Plutôt utilisé dans le cadre élémentaire, il en reste tout aussi pertinent au niveau du secondaire.

Pour des aménagements cyclables efficaces, la FUB préconise d'utiliser le principe du plan de circulation. Vous retrouverez toutes les explications utiles dans la note de position dédiée « Assurer la sécurité des cyclistes en milieu rural » à retrouver sur son site (fub.fr).

Le PDES offre une diversité d'actions possibles, mais l'aménagement des abords et des itinéraires scolaires doit rester une priorité. Les collectivités ont la possibilité de s'appuyer sur les associations locales d'usagers et d'usagères du vélo, qui, grâce à leur expertise, peuvent repérer des itinéraires alternatifs et sécurisés vers l'école que la commune pourra ensuite valoriser.

Mettre en œuvre une démarche d'écomobilité scolaire est une stratégie payante puisqu'elle permet :

→ d'associer l'ensemble de la communauté éducative, notamment les parents

Le Plan de Déplacements Établissement Scolaire (PDES), qu'est-ce que c'est ?

Le PDES est un outil de planification pour favoriser les alternatives à la voiture individuelle. Il cadre l'analyse des mobilités des élèves et du personnel afin de proposer un plan d'action favorisant les mobilités actives. Basé sur la collaboration et la concertation, il implique divers acteurs : direction, équipe pédagogique, élèves, parents, associations, comités de quartier, élus locaux, etc. Chaque PDES est unique et s'adapte à l'établissement, en offrant une flexibilité pour chaque territoire.

UN PDES DANS LA PETITE VILLE D'HENDAYE ACCOMPAGNÉ PAR L'ASSOCIATION RECYCL'ARTE

L'association Recycl'Arte a accompagné pendant deux ans un plan de déplacements pour le groupe scolaire Saint-Vincent. La démarche est soutenue techniquement et financièrement par la commune d'Hendaye, le Syndicat des Mobilités et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Dans ce cadre, l'association a réalisé un diagnostic intitulé « Aller à l'école autrement » et accompagné les premières mesures. Résultats : les élèves ont été de plus en plus nombreux à utiliser le vélo pour aller à l'école et 75 % du personnel de l'établissement a changé ses modes de déplacements pour venir au collège (covoiturage et vélo principalement).

d'élèves, les enseignants et les enseignantes, pour les embarquer autour d'un projet fédérateur ;

→ de sortir d'une logique de mesure isolée pour se donner une ligne directrice en analysant les besoins et en se fixant des objectifs partagés à l'aide d'un plan d'actions doté de moyens ;

→ d'améliorer la sécurité routière autour des établissements scolaires, notamment en réduisant la congestion de manière efficace.

Pour en savoir plus sur le PDES, vous pouvez vous rendre sur le portail national de l'écomobilité scolaire (mobiscol.org) ou consulter le guide de l'Ademe à ce sujet « Réaliser un Plan de Déplacements Établissement Scolaire » (ademe.fr).

STATIONNEMENT VÉLO À L'ÉCOLE : SÉCURITÉ POUR LES PARENTS, LIBERTÉ POUR LES ENFANTS

« *Aujourd'hui, il y a des garages à vélo dans les collèges mais si demain on arrive à développer la pratique du vélo chez les collégiens et les collégiennes, ces garages à vélo seront vite trop petits pour accueillir tous les vélos.* »

Fanny, parent d'élève (88)

De nombreux PDES fixent l'objectif de créer du stationnement vélo sécurisé. Craindre de se faire voler son vélo ou ne pas savoir où le stationner empêchent les plus jeunes d'utiliser le vélo au quotidien. Aménager les routes ne suffit donc pas : **il faut équiper les établissements scolaires en stationnement vélo protégé.** Le diagnostic du PDES permet d'évaluer de manière précise les besoins en stationnement vélo.

Nous préconisons un stationnement abrité, avec des arceaux et à l'intérieur des établissements. En parallèle, pour rendre la démarche efficace et cohérente, il est essentiel de limiter le nombre de places de stationnement voiture et de restreindre la taille des parkings.

ALVÉOLE PLUS, LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE STATIONNEMENT VÉLO !

Alvéole Plus est un programme qui vise à déployer 100 000 places sécurisées de stationnement vélo notamment dans les écoles et les établissements d'enseignement secondaire. Vous pouvez, comme près de 1 000 communes, bénéficier d'une prestation de conseil et de financements pour du stationnement, et des formations pour les élèves. N'hésitez pas à vous inscrire sur alveoleplus.fr.



© Olivier Guitard.



© Étienne Demar.

FAIRE DU VÉLO UN PROJET ÉDUCATIF ET CITOYEN POUR LES ÉCOLES

Donner envie de faire du vélo et en faire un objet de liberté et de plaisir pour les élèves : c'est aussi ce que prévoit le PDES grâce aux actions de sensibilisation et aux divers projets pédagogiques. Ces initiatives sont tout aussi importantes pour **créer un continuum éducatif au collège et maintenir la dynamique du Savoir Rouler à Vélo.**

Les collectivités ont la possibilité d'encourager les projets portés par l'équipe enseignante qui utilise le vélo comme outil pédagogique pour sensibiliser les élèves à l'environnement et aux enjeux de santé. Les communes peuvent également soutenir financièrement les associations et les acteurs locaux qui développent des projets de sensibilisation à la pratique du vélo.

« *Si l'on réussit à faire comprendre à travers le vélo l'importance des déplacements actifs dès le plus jeune âge, on aura gagné !* »

Association Droit D'Vélo Douaisis (59),
membre du réseau de la FUB

Ces projets sont multiples et variés : visites de lieux culturels, ateliers mécaniques, interventions en classe pour sensibiliser à la pratique du vélo et à la sécurité routière, voyages à vélo ou encore défis mobilité.

Ce sont autant de leviers pour valoriser le territoire et créer un lien fort entre les jeunes et leur environnement.

Le Conseil départemental, un acteur central pour développer le vélo au collège

« Même avec des moyens financiers limités, il est possible d'agir pour plus de vélo à l'école avec de premières mesures. Le département a toujours les moyens d'agir pour la jeunesse. »

Emmanuelle Lacan,
Conseil départemental de la Gironde (33)

Toutes les collectivités ont un rôle à jouer pour sécuriser les trajets des enfants à vélo. En agissant au titre de ses compétences sur les voiries et en matière d'éducation (construction, entretien, équipement des collèges), **le conseil départemental dispose d'un rôle central pour piloter et coordonner les actions au collège.**

Certains départements, à l'instar du Conseil départemental de la Gironde, prennent déjà l'initiative avec des plans vélo incluant des actions spécifiques pour les collèges. Ces démarches nécessitent une stratégie globale et un soutien aux collectivités impliquées.

Les départements peuvent aussi débiter par des actions ciblées, comme l'installation de stationnements sécurisés pour vélos, la création d'aménagements cyclables vers les établissements, ou la sensibilisation à la pratique du vélo.

Quel que soit leur niveau d'engagement, leur rôle reste crucial pour coordonner les acteurs et maintenir un lien fort avec les associations d'usagers et d'usagères.

« Travailler ensemble sur le même territoire, s'inscrire en complémentarité, unir nos forces pour favoriser l'écomobilité c'est possible : en soutenant les projets de stationnements, les projets de la commune et en favorisant la dynamique globale. »

Anne-Sophie Leibenguth,
Conseil départemental du Val d'Oise (95)

La FUB a produit un guide « Associations et départements : un tandem gagnant pour le vélo » pour accompagner les conseils départementaux qui souhaitent déployer des plans vélo. Pour le retrouver, rendez-vous sur son site (fub.fr).



Fédération française des Usagers et des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Siège : 12 rue Finkmatt – 67000 Strasbourg
Antenne : 174 quai Jemmapes – 75010 Paris
03 88 75 71 90 • contact@fub.fr • fub.fr

Rédaction : Chloé Charrat, Thibault Quéré

Équipe projet : Agathe Battistoni

Coordination de la production : Valérie Scheuch, Audrey Kurtz

Impression : Parmentier Imprimeurs

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source.

Septembre 2024



À travers cette publication et en partenariat avec l'Association des Petites Villes de France (APVF), la FUB se donne un nouvel objectif : convaincre les petites villes d'aménager en priorité les abords des écoles et d'en faire un terrain d'expérimentation pour le vélo. En tant que partenaire des ministères de l'Éducation nationale, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Intérieur, la FUB et son réseau d'associations d'usagers et d'usagères du vélo sont idéalement placés pour accompagner les collectivités locales dans cette transformation.

C'est en partant de l'enjeu de sécurité routière des enfants sur le chemin de l'école que nous visons à créer un environnement urbain sûr et agréable, formant des citoyens et des citoyennes sensibilisés à l'environnement et à de nouvelles manières de se déplacer. Ensemble, faisons de l'école un tremplin vers une ville à vélo, où chaque enfant peut se déplacer en toute sécurité et devenir un acteur du changement.